

N°632—Année 2022

Le 28 avril 2022



Sommaire :

- Page 2 : Inscriptions rentrée 2022
- Page 3 : Résultats élection présidentielle
- Page 4 : Journée déportation
- Page 5 : City stade
- Page 6 à 9 : Compte rendu réunion conseil municipal
- Page 10 : Menus de cantine
- Page 11 : Bibliothèque
- Page 12 à 13 : Associations
- Page 14 : Informations
- Page 15 : Petites annonces et Point travaux
- Page 16 : Permanence des élus

FLESSELLES

Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 💻 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :
✉ mairie.flesselles@nordnet.fr

Pour visiter notre site internet :
🌐 www.mairieflesselles.fr

Cérémonie du 8 mai

11 h 00 Appel de la population par sonneries de cloches.

Rassemblement devant la Salle des Fêtes du Conseil Municipal, des Déportés, des Anciens Combattants, de l'Harmonie de Flesselles, des Enseignants, des parents d'élèves, des Enfants des Ecoles et de la Population.

11 h 15 Marche funèbre avec l'Harmonie de Flesselles

Remise d'un drapeau aux armoiries de la commune de Flesselles à un porte-drapeau et la cravate

Remise de plusieurs médailles à des Anciens Combattants

Lecture du manifeste du Bureau National des Anciens Combattants.

Lecture des messages officiels par Liam et Newal

Dépôt de gerbes. Appel aux Morts.

Minute de silence.

Hymne National

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert aux participants,

à la Salle Polyvalente de l'école G. Brassens



Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 12 mai 2022

Inscriptions rentrée septembre 2022

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

1- Les inscriptions concernent tous les enfants nés en 2019.

Nous ne prendrons pas d'enfants nés en 2020.

Elles se font d'abord à la mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile.

2- La directrice procédera ensuite aux admissions de ces enfants à l'école élémentaire .

Le jeudi 5 mai et le vendredi 6 mai 2022 :

de 8h00/ 12h00 et de 13h15/17h00

Vous venez directement à l'école ces jours là où vous prenez rendez-vous.

Par téléphone au 09/88/18/75/31

Par mail : ce.0801353L@ac-amiens.fr

Se munir pour l'admission :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie.
- du carnet de santé de l'enfant à jour (privilégiez les photocopies des vaccins)
- d'un certificat de radiation si scolarisé précédemment.

3-Pour les autres inscriptions, prenez rendez-vous avec Mme Méheut.

Numéros à retenir :

Directrice : 09/88/18/75/31

Ecole maternelle : 03/22/93/47/28

Ecole élémentaire : 09/88/18/75/31

Mail : ce.0801353L@ac-amiens.fr



4-Porte ouverte pour les PS

Pour l'instant, nous n'avons pas défini de date pour une porte ouverte.

Vous serez informés plus tard par courrier.

Résultats Élection Présidentielle du 24 Avril 2022

	Bureau 1	Bureau 2	TOTAL
Nombre d'inscrits	810	818	1628
Nombre de votants	633	643	1276
Bulletins blancs	38	33	71
Bulletins nuls	20	10	30
Suffrage exprimés	575	600	1175
Emmanuel MACRON	308	302	610
Marine LE PEN	267	298	565

Monsieur Bernard BINOIST, Maire, remercie toutes les personnes qui ont participé à la tenue des bureaux de vote et le dépouillement des 10 et 24 Avril 2022, Mme Nathalie SUEUR, DGS, les élus, Mr Laurent RENAIRE, Mme Joëlle DUCROQUET, Mme Martine MARTINVAL, Mr Guy DELVILLE, Mme Christiane DELVILLE, Mr Stéphane MARSILLE, Mr Jean-Luc WERQUIN, Mr Bernard DOUCHET, Mr Michel RECHER, Mr Fabrice THUILLIER, Mr Georges PRUVOST, Mr Michel PUILLE, Mme Nathalie BUÉ, Mme Anna BUÉ, Mr Yves LONGUEMART, Mme Valérie CAILLY, Mme CAMUS Marie-Laure, Mme FEMERY Christelle, Mr René DAUPHIN, Mme Francine DAUPHIN, Mr Jean-Louis CHÉRIFI, Mme Leyna RENAIRE, Mme Isabelle RENAIRE, Mr Mickaël CHÉRIFI.

Journée de la Déportation du 22 avril 2022

Belle cérémonie pour commémorer le 77ème anniversaire du Souvenir des Victimes et des Héros de la déportation.



Un texte lu par
M. Jean-Claude
RINGARD, président de
l'ADIRP

Un texte lu par 2 jeunes
collégiens de Flesselles :
Zewe POLAT et
Tristan HUMEL



Le projet du City Stade avance



Les travaux d'implantation du futur city stade sont commencés.

Des arbres ont été abattus par les employés communaux et l'entreprise HEUDRON.

Les arbres des parrainages civils ont été replantés au square de la Peupleraie

Le programme de plantation d'arbres dans la commune débutera à l'automne prochain.

Le city stade devrait être opérationnel à la mi-juillet.



Le mur de l'enceinte de l'école maternelle a été nettoyé et rejointé.



Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Etaient présents : Monsieur Bernard BINOIST, Maire,

Mesdames, Messieurs, Jocelyn LOUETTE, Claude MARTINVAL, Louisa MOREL-AFIR, Séverine MARSILLE, Adjoint.

Solange BONNARD, Ludovic DUBREUCQ, Eric GUIBON, Sovankiri HUL, Jeannine PHILIPPON, Sylvie ROZMIAREK, Patrice TOUPART, Véronique SEGURA-FARO Conseillers Municipaux et Eric LEU, Conseiller Municipal suppléant.

Etaient absents excusés : Roland NOGENT, Alice CHERIFI, Nathalie DELECLUSE, Claude MOREL, Eric PERRET, Isabelle PECOURT, Estelle DUGAVE,

Pouvoirs :

Monsieur Claude MOREL a donné pouvoir à Mme Louisa AFIR-MOREL

Mme Isabelle PECOURT a donné pouvoir à Monsieur Bernard BINOIST

Mme Nathalie DELECLUSE a donné pouvoir à Madame Jeannine PHILIPPON

Monsieur Roland NOGENT a donné pouvoir à Monsieur Jocelyn LOUETTE

~~~~~

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 19 Heures. Monsieur Claude MARTINVAL a été élu secrétaire de séance.

## ordre du jour

### **1° LOCAUX COMMERCIAUX – Comptabilité M4**

#### Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2021

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 5 856.25

Recettes : 16 494.58

Excédent 10 638.33

#### **Section d'Investissement**

Dépenses : 11 147.99

Recettes : 4 196.74

Déficit : - 6 951.25

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote. Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

#### Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Percepteur de DOULLENS. Celui-ci concordant avec celui de la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2021.

#### Affectation du Résultat 2021

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte Administratif présente les résultats suivants :

|                | Résultat du CA 2020 | Virement à la section d'investissement | Résultat de l'exercice 2021 | Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat |
|----------------|---------------------|----------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Investissement | - 2 396.74          |                                        | - 6 951.25                  | - 9 347.99                                                |
| Fonctionnement | + 17 642.58         | -2 396.74                              | + 10 638.33                 | +25 884.17                                                |

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des affectations suivantes :

- ⇒ Affectation à la couverture de besoin de financement au 1068 : + 9 347.99 €
- ⇒ Affectation du résultat au 002 (Recette de fonctionnement) : + 16 536.18 €
- ⇒ Déficit d'investissement reporté au 001 (Dépense Investissement) : - 9 347.99 €

## Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'exercice 2022 équilibré comme suit :

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| Section de Fonctionnement | Section d'Investissement |
| Dépenses : 31 268 €       | Dépenses : 27 836 €      |
| Recettes : 31 268 €       | Recettes : 27 836 €      |

## **2° Budget Communal – Comptabilité M 14**

### Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2021

| <b>Section de Fonctionnement</b> | <b>Section d'Investissement</b> |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses : 1 446 295.82          | Dépenses : 573 454.31           |
| Recettes : <u>1 760 945.44</u>   | Recettes : <u>727 604.17</u>    |
| Excédent : 320 872.23            | Excédent : 154 149.86           |

Soit un excédent global 475 022.09 €

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote. Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

### Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion de l'exercice 2018 établi par Monsieur le Percepteur de DOULLENS. Celui-ci concordant avec celui de la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2021.

### Affectation du Résultat 2021

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte Administratif présente les résultats suivants :

|                | Résultat du CA 2020 | Virement à la section d'investissement | Résultat de l'exercice 2021 | Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat | Reste à réaliser |
|----------------|---------------------|----------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|
| Investissement | -184 987.40         |                                        | + 154 149.86                | - 30 837.54                                               | -87 689.13       |
| Fonctionnement | + 649 809.61        | -226 968.09                            | + 320 872.23                | +743 714.11                                               |                  |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement (+743 714.11) doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des affectations suivantes :

- ⇒ Affectation complémentaire en réserve au 1068 (Recette d'investissement): + 118 526.67 €
- ⇒ Affectation du résultat au 002 (Recette de fonctionnement) : +625 187.44 €
- ⇒ Résultat d'investissement reporté au 001 (dépenses d'investissement): - 30 837.54 €

### Vote des Taux d'imposition des taxes locales :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de **maintenir les mêmes taux** de fiscalité directe locale pour l'année 2022, permettant d'obtenir un produit fiscal de 709 784 €

|  | Base d'imposition | Taux | Produit fiscal attendu |
|--|-------------------|------|------------------------|
|--|-------------------|------|------------------------|

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2022

|                          |           |         |           |
|--------------------------|-----------|---------|-----------|
| Taxe Foncière (Bâti)     | 1 273 000 | 51,54 % | 656 104 € |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 139 500   | 38,48 % | 53 680 €  |

## Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'exercice 2022 équilibré comme suit :

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 2 445 366 €

Recettes : 2 445 366 €

### **Section d'Investissement**

Dépenses : 1 497 822 €

Recettes : 1 497 822 €

## **Adopté à l'unanimité**

### **3° Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du 10 décembre 2021 accordant les subventions aux associations communales, la subvention pour "Flesselles Jumelage" n'a pas pu être versée, considérant un changement de compte bancaire. Considérant que l'exercice 2021 est clos, il convient de prendre une nouvelle délibération pour verser la subvention pour la saison 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de verser la somme de 1000 Euros à l'association "Flesselles Jumelage" pour la saison 2021-2022.

### **4° Convention de financement travaux de voirie avec la CCTNP**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes Territoire Nord Picardie réalise les travaux de voirie du chemin d'Olincourt,

Considérant que la participation demandée à la commune est de 30% du coût de l'opération.

Considérant que le coût HT de l'opération est de 12500 €, la participation de la commune sera de 3750 €

Considérant qu'il convient de prendre une convention de financement entre la Communauté de Communes et la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour les travaux de voirie du chemin d'Olincourt.

☞ de prévoir les crédits nécessaires pour règlement de la participation de 3750 €.

### **5° Convention avec la société EXACODE pour occupation de locaux**

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu une demande d'occupation de la salle du Conseil Municipal par la société EXACODE pour le passage de l'examen du Code de la Route, à raison de 2 fois par mois.

Considérant que ce service pourrait être bénéfique pour les Flessellois

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Société EXACODE

☞ de fixer une participation mensuelle de 50 € pour entretien des locaux.

### **6° Convention tripartite pour l'Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Avenant n° 2 pour paiement**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 10/12/2021 a décidé de renouveler la convention tripartite Commune-CCTNP-Pôle Métropolitaine relative à l'Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 01 Juillet 2021 jusqu'au 01 juillet 2022.

Par délibération du 09/04/2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un GNAU- Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - et les CGU - Conditions Générales d'Utilisation- de ce guichet ; et l'avenant n° 1 à la convention tripartite précisant les missions de chaque membre signataire pour les dossiers déposés en dématérialisé.

Il y a nécessité de procéder à un nouvel avenant ADS pour les paiements des actes sur la période du 1er janvier au 30 juin 2021. En effet, la dernière convention avait pour objet de renouveler la convention à compter du 1er juillet 2021. Aucun avenant n'a été pris pour le paiement des actes se rapportant à la convention précédente ayant pour échéance le 30 juin 2021.

## Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'avenant annuel à la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- ☞ Approuver l'avenant à la convention tripartite signée avec le Conseil Syndical du Pôle Métropolitain et la communauté de Communes Territoire Nord Picardie pour le paiement des actes de la période du 1er janvier au 31 juin 2021.
- ☞ Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant
- ☞ Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **9° Tirage au sort pour préparation de la liste des jurés d'assises 2023**

Les personnes suivantes ont été désignées par tirage au sort pour constitution du jury d'assises 2023 :

- 1 – Madame RAUX LHOSTIS Antoinette
- 2 – Monsieur MOUILLARD Jean-Luc
- 3 – Madame DELZENNE CAHON Anne
- 4 – Monsieur TOUPART Patrice
- 5 – Madame D'HIVER Ambre
- 6 – Monsieur JUSTINIEN Patrick

Ces personnes recevront un courrier leur indiquant les démarches à suivre.

### **10° convention pour encart publicitaire**

Monsieur le Maire expose que la société NETTO souhaite apposer son logo publicitaire sur le véhicule 9 places pour une durée d'un an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de sponsoring du véhicule 9 places avec le représentant de la société NETTO pour une durée d'un an à compter du 01 avril 2022
- ☞ de fixer à 150 € le coût annuel de l'encart publicitaire pour l'emplacement n° 5 de la porte coulissante D.

### **11° Contestation d'un permis d'aménager**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Préfecture sollicitant le retrait d'un permis d'aménager dans la commune n° 080 316 21 P 002, au motif que la station d'épuration ne serait pas aux normes pour recevoir les eaux usées de 5 nouvelles habitations, et faute de quoi l'affaire serait portée au Tribunal Administratif

Monsieur le Maire expose que la compétence Assainissement est désormais assurée par la Communauté de communes Territoire Nord Picardie et que d'autre part le retrait de ce permis d'aménager et ceux à suivre seraient dommageables pour la commune.

Monsieur Jocelyn LOUETTE est sorti au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) :**

- Le refus du retrait du Permis d'Aménager mis en cause
- De prendre un avocat pour représenter la commune auprès du Tribunal Administratif
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur Thomas LOUETTE comme Avocat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires se rapportant à ce litige.

### **12° Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que la communauté de Communes Territoires Nord Picardie envisage de prendre la compétence « scolaire ». A ce propos, une conférence des Maires aura lieu le 25 mai, aussi Monsieur le Maire aimerait avoir l'avis du Conseil Municipal. **Après en avoir délibéré, le Conseil**

**Municipal vote à l'unanimité CONTRE (17 voix).**

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22H 30.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

## Menus de cantine



### Du Lundi 16 au vendredi 20 mai 2022

| Lundi 16                                                                                                                                                                                      | Mardi 17                                                                                                                                           | Jeudi 19                                                                                                                                               | Vendredi 20                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Salade des champs<br/>(carottes, choux fleur,<br/>maïs, petits pois)</p> <p>Emincés de poulet<br/>sauce yassa</p> <p>Poêlée campagnarde</p> <p>Yaourt aromatisé</p> <p>Fruit de saison</p> | <p>Riz aux petits légumes</p> <p>Mijoté de porc<br/>sauce chasseur</p> <p>Carottes fondantes</p> <p>Fromage frais sucré</p> <p>Fruit de saison</p> | <p>Pain pita falafel et<br/>crudités (carotte)</p> <p>Pain pita</p> <p>Yaourt à la grecque<br/>au miel</p> <p>Cake aux amandes et<br/>amande amère</p> | <p>Salade<br/>strasbourgeoise<br/>(pommes de terre,<br/>saucisse de strasbourg,<br/>cornichons,<br/>mayonnaise)</p> <p>Pavé de colin<br/>d'Alaska<br/>sauce crème</p> <p>Haricots verts</p> <p>Vache qui rit</p> <p>Compote de poire</p> |

### Du Lundi 23 au mardi 24 mai 2022

| Lundi 23                                                                                                                                                   | Mardi 24                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Pommes de terre,<br/>macédoine,<br/>vinaigrette</p> <p>Emietté de thon<br/>sauce cajun</p> <p>Tortis</p> <p>Yaourt aromatisé</p> <p>Fruit de saison</p> | <p>Semoule aux poivrons<br/>et épices</p> <p>Blanquette de poulet</p> <p>Riz</p> <p>Spécialité fromagère<br/>fraidou</p> <p>Gaufre</p> |



## Quand la bibliothèque s'anime ...

### Jours et heures d'ouverture

Mardi de 9h30 à 12h

Mercredi de 14h à 18h

Jeudi de 15h30 à 18h

Samedi de 9h à 12h30



**Dans le cadre de l'action « L'art dans tous ses états »,  
la bibliothèque organise un concours photos sur le thème  
« Mon village en photo »**

**Réalisez une photo qui saura mettre en valeur le village et envoyez-la sur la boîte mail de la bibliothèque, laissez parler votre créativité et gagnez un très beau lot!**

## Samedi 30 Avril de 9h à 17h

**Bourse aux livres**

**La bibliothèque fait de la place sur les étagères et se sépare de nombreux livres!**

**2 € le kilo de livre**



[biblio-flesselles@orange.fr](mailto:biblio-flesselles@orange.fr)



09 88 18 75 33

## Associations



**LES TAROTEURS DU GRESSOIS**



Renseignements : 06 88 38 15 60

Président : Mr René DAUPHIN

# TOURNOI DE TAROT

## DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MAI 2022

5 X 5 DONNES

SALLE DES FÊTES DE FLESSELLES

**RUE DE L'ÉGLISE À 80260 FLESSELLES**

Inscription à partir de 13h00 et **DEBUT DU TOURNOI A 14h00**  
PARTICIPATION : 15 € pour tous, jeunes-18ans 10€

**LES PRIX SONT CALCULÉS SUR LA BASE DE 30 TABLES**  
**DU 1<sup>ER</sup> 300€ DÉGRESSIF AU 30<sup>ÈME</sup> 15€**

**DE BELLES SURPRISES ATTENDENT LES JOUEURS À CHAQUE TOUR**

*CE CONCOURS EST ORGANISÉ DANS LE BUT DE PASSER UNE BONNE  
APRÈS-MIDI ET DANS UNE AMBIANCE TRÈS CONVIVIALE*

**UNE TOMBOLA SERA ORGANISÉE CE DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MAI, LE BÉNÉFICE SERA REVERSÉ AU PROFIT  
DU : CENTRE DE RÉÉDUCATION CALVÉ DE BERCK.**

**CE DON POUR NOTRE AMI RÉMY MAC CART QUI NOUS A TOUJOURS REÇU LE 1<sup>ER</sup> MAI À WOINCOURT(80).**

*(NOMBREUX LOTS DONT : PACK TABLETTE LENOVO M10 FHD+ VALEUR 250€ - TV LED 80CM ETC...)*

**BUVETTE & PETITE RESTAURATION EN ACCORD AVEC ANNONCES GOUVERNEMENTALES DU JOUR**

**INFOS ET RENSEIGNEMENTS : 06 88 38 15 60 / 06 89 31 57 50**

**GEL HYDROALCOOLIQUE MIS À CHAQUE TABLE**

**PAS DE PCN CLUB N'EST PAS ENCORE AFFILIÉ FFT**

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

IPNS

## Associations

# Rugby Olympique Flesselles

**SAISON**  
**2021 - 2022**



**PARTENAIRES**  
**LOCAUX DU ROF**



**Allianz** 



Merci aux partenaires de la ville qui soutiennent le Rugby Olympique Flesselles, l'association sportive qui réunit petits et grands autour du ballon ovale !

Si vous aussi, vous souhaitez être partenaire du ROF et rejoindre l'aventure, n'attendez plus !

Ecrivez à [communication.rof@gmail.com](mailto:communication.rof@gmail.com) ou appelez le 06 11 87 51 26

## Informations

La compagnie professionnelle "FINI DE RIRE"  
a le plaisir de vous inviter à la représentation  
de son atelier adulte "*Tiens v'la la pluie*"

# NOUS PARTIRONS



**Le samedi 21 mai 2022 à 18 h**

**Salle des fêtes de Bertangles**

*La représentation sera suivie du pot de l'amitié*

Écriture et mise en scène : Luc KIENZEL

Lumière et son : Didier MALAIZE

Entrée libre  
au chapeau



## Vends



Buffet + table en pin massif cérésés en blanc prix **400 €**.

Tél : 06 61 21 57 09

Coffre de toit avec fermeture à clés

Longueur 2,10 m Largeur 0,49 m Hauteur 0,43 m

Prix **25 €** Tél : 06 24 56 33 81

## Point travaux

**Stade RUGBY** : Les travaux de régénération du sol ont débuté le 26 avril 2022.

Ils consistent en :

- défeutrage
- aération par carottage
- regarnissage
- sablage
- décompactage

L'amélioration de la qualité du terrain sera bénéfique pour nos rugbymens et ne pourra qu'améliorer les conditions de jeu.

# LES PERMANENCES



**Les permanences des Elu(e)s se feront**  
**UNIQUEMENT sur rendez-vous**



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : [mairie.flesselles@nordnet.fr](mailto:mairie.flesselles@nordnet.fr) ou [secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr](mailto:secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr) ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

**Conditions pour la parution des annonces :**

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

**Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.**